

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

**OBJET : Direction de la Culture et ses établissements culturels -
Demandes de subventions et de mécénats à diverses institutions pour 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- le dépôt de demandes de subventions et de mécénat auprès de diverses institutions, au taux le meilleur portant sur l'activité du Museon Arlaten, du Musée départemental de Arles antique, des Archives et Bibliothèque départementales et de l'Unité de direction de la Direction de la Culture, pour 2020 ;
- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à accepter ces aides issues de subventions ou du mécénat.

Le montant des aides issues des subventions et de mécénat sera imputé sur les chapitres 13, 74 et 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée